



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 58040

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les préoccupations qui sont apparues à la lecture d'un projet de « guide bareme des deficiences ». La diffusion du rapport d'un groupe d'experts chargés de proposer une nouvelle méthode d'évaluation du handicap a légitimement soulevé des inquiétudes parmi les handicapés, leurs familles et leurs associations. Il lui demande de préciser la nature de ce rapport d'experts et l'utilisation qu'il compte en faire. Il lui demande si des négociations vont être engagées avant toute modification éventuelle de la réglementation en vigueur.

Texte de la réponse

Reponse. - Un groupe d'experts a été choisi en 1987 afin de réfléchir à l'élaboration d'un bareme indicatif susceptible de remplacer l'actuel guide-bareme des anciens combattants et victimes de guerre, généralement jugé dépassé par les associations et les utilisateurs, pour l'évaluation des taux d'incapacité ouvrant droit aux prestations prévues par la loi du 30 juin 1975. Il lui appartenait de tenir compte des progrès réalisés en médecine, chirurgie et appareillage et d'apprécier les repercussions d'une déficience sur les capacités fonctionnelles et l'autonomie de la personne handicapée dans sa vie quotidienne. Il est clair qu'il s'agit là d'un document technique sur lequel il est important que les associations et un certain nombre de spécialistes se prononcent avant toute prise de décision. C'est l'objet de la consultation lancée depuis le mois de décembre par le service du ministère des affaires sociales et de l'intégration dans un esprit de dialogue avec plusieurs dizaines d'associations représentatives de tous les handicaps ou maladies invalidantes. C'est sur la base non seulement des propositions du groupe d'experts, mais aussi de l'ensemble des remarques et suggestions recueillies au cours de cette consultation que sera élaboré le projet de texte auquel fait référence l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58040

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : handicaps

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2262